juristudiant
forum des étudiants en droit

Obligation d'information contractuelle

Par **hincmar**, le **16/07/2009** à **16:42**

Bonjour à tous,

Je ne me souviens plus exactement des textes sur l'obligation d'information pré contractuelle.

Je ne sais plus si 1134 al.3 du Code Civil joue un rôle.

Je sais qu'il existe un texte spécifique pour les franchises, mais je cherche un plus global.

Par exemple un défaut d'information, ou un manque d'information avant la signature du contrat, je pense que c'est 1134 al 3 mais ça fait un moment et j'ai oublié.

Je vous remercie par avance.

Par **PetitOursTriste**, le **16/07/2009** à **20:23**

L111-1 du Code de la consommation
L330-3 du Code de commerce

Par **hincmar**, le **22/07/2009** à **14:15**

Merci beaucoup

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés